



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : **2025-062**

EN DATE DU : **16 JUILLET 2025**

SANTÉ : VALIDATION AVANT PROJET SOMMAIRE (APS) ET LANCEMENT DE LA CONSULTATION DE MARCHÉ DE TRAVAUX DU SITE AUTONOMIE

L'an deux mille vingt cinq, le seize juillet à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des Fêtes de Châtelus-Malvaleix, selon convocation le 09/07/2025, sous la présidence de Guy MARSALEIX, Président.

Monsieur Jean-François BOUCHET a été désigné Secrétaire de séance.

PRÉSENTS (22) : Mesdames et Messieurs

APPERE Roger, AUROUSSEAU Jean-Claude, AUSSANAIRE Béatrice, BOUCHET Jean-François, CARCAT Camille, CHAVANT Philippe, CHEMISIER Annick, DARVENNE Céline, DUQUEROIX Sylvain, GENEVOIS Jean-François, GUETAT Philippe, GUYOT Pierre, HUMBERT Isabelle, LALANDE Martine, LAMONTAGNE Marc, MARSALEIX Guy, MOREAU Adrien, MOULIN Éveline, PILAT HELENE, POIRIER Michel, POLLI Martine, THEVENET Didier.

ABSENTES AYANT DONNÉ POUVOIR (2) : Mesdames

BOURSAUD Armelle donne pouvoir à AUSSANAIRE Béatrice, ROUSSILLAT Florence donne pouvoir à AUROUSSEAU Jean-Claude

EXCUSÉS (3) : Messieurs

AUSSOURD JACQUES, DAUDON MOÏSE, LANGLOIS ROGER

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	22	24	24	24	0

Arrivée de Mme Hélène PILAT à 19h20.

Vu la décision de bureau n° DB 2023-017 du 11 avril 2023 autorisant le Président de la Communauté de communes à lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre du bâtiment services à l'autonomie, sur la parcelle sise ZN94 au Poteau à Genouillac ;

Vu la délibération n° 2023-036 du 11/07/2023 concernant la maîtrise d'œuvre pour la création du « Site Autonomie » ;

Vu la délibération n° 2023-063 du 24/10/2023 validant le projet « site autonomie » et présentant son plan de financement ;

Vu la délibération n° 2024-052 BIS du 16 septembre 2024 portant sur la demande de validation du projet « site autonomie » et la modification plan de financement.

Le projet au stade APS est présenté aux conseillers communautaires.

L'enveloppe financière des travaux a déjà été revue à la baisse, par une réduction des surfaces et des modifications des travaux envisagés. Le montant arrêté pour l'APS est de 678 800€ HT. Il est proposé au conseil communautaire de valider l'APS présenté et d'autoriser le Président à lancer la consultation des travaux dès que possible sous réserve que l'APD soit globalement conforme à l'APS


Le plan de financement global de l'opération est le suivant :

Dépenses		Recettes		
Maîtrise d'oeuvre	57 510 €	DETR	50,00 %	372 677 €
SPS et Bureau de contrôle	6 875 €			
Étude de sol	2 169 €			
Travaux (APS)	678 800 €	FEDER	13,42 %	100 000 €
TOTAL HT	745 354 €	Autofinancement	36,58 %	272 677 €
		TOTAL HT		745 354 €

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :

- **VALIDE** l'Avant Projet Sommaire (APS) présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer la consultation pour le marché de travaux du site autonomie dès que possible, sous réserve que l'Avant Projet Définitif (APD) soit conforme à l'APS.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
et ont signé les Membres présents
Pour Extrait Conforme
Le Président,
Guy MARSALEIX



Le secrétaire de séance
Jean-François BOUCHET

